



Forte augmentation assurance voiture

Par **franc**, le **24/08/2017** à **10:05**

Bonjour.

En contrat "TOUS RISQUES" chez le même assureur depuis 40 ans, je n'ai jamais eu de sinistres responsables ou non responsables jusqu'en 2015.

Malheureusement, fin 2015, lors d'une tempête, en reculant sur ma propriété, une grosse branche d'un de mes arbres en s'abattant a percuté l'arrière de mon véhicule. (3500€ de réparations dont 400€ de franchise à ma charge). Puis en 2016, un camion projeté un gros caillou sur le pare brise nécessitant le remplacement immédiat.

Aujourd'hui je reçois l'appel de primes et suis surpris car la cotisation de référence 2017/2018 a augmenté de 150€ et les frais et taxes de 20€. L'assureur m'indique qu'ayant eu 2 sinistres responsables, je dois supporter cette augmentation.

Cette pratique est elle normale ?

Merci pour vos conseils.

Par **Chaber**, le **24/08/2017** à **10:15**

bonjour

[citation]Malheureusement, fin 2015, lors d'une tempête, en reculant sur ma propriété, une grosse branche d'un de mes arbres en s'abattant a percuté l'arrière de mon véhicule. (3500€ de réparations dont 400€ de franchise à ma charge)[/citation]Soyez un peu plus précis sur les circonstances exactes? Avez-vous reculé dans l'arbre?

Si vous avez un bonus 50% depuis plus de 3 ans un accident responsable n'est pas comptabilisé.

[citation]Puis en 2016, un camion projeté un gros caillou sur le pare brise nécessitant le remplacement immédiat. [/citation]un bris de pare-brise n'a aucune influence sur la clause bonus/malus. (non responsable)

Par **janus2fr**, le **24/08/2017** à **11:42**

Bonjour Chaber,

Il semble ici que ce soit la cotisation de référence qui a augmenté et non une augmentation due à un changement de coefficient.

Par **miyako**, le **24/08/2017** à **16:46**

Bonjour,
Vous essayez de négocier un rabais en leur faisant comprendre que vous pouvez aller ailleurs (loi Hamon)
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **franc**, le **30/08/2017** à **00:44**

Bonsoir et merci pour vos réponses.
Je reculais donc j'ai percuté cette grosse branche.
J'ai 50% de bonus depuis 26 ans. De plus mon assureur m'envoie à chaque date anniversaire un document qui s'intitule "Volant d'or" qui indique que je suis bon conducteur sans accident et que si, malheureusement, j'étais responsable d'un accident, il n'y aurait pas d'impact sur mon contrat.
J'ai contacté mon assureur AXA mais il ne veut rien entendre.

Par **Chaber**, le **30/08/2017** à **07:27**

bonjour

[citation]Je reculais donc j'ai percuté cette grosse branche[/citation]Accident responsable mais sans influence sur le bonus de 50% depuis plus de 3 ans.

[citation]Il semble ici que ce soit la cotisation de référence qui a augmenté et non une augmentation due à un changement de coefficient.
[/citation]j'avais bien noté qu'il s'agissait de la prime de référence mais je voulais un éclaircissement.

Certains assureurs, pour les bons risques comme Franc, accorde un tarif préférentiel

Mais il faut savoir qu'ils peuvent modifier en hausse leur tarif de référence (en plus d'une augmentation tarifaire) pour contourner la loi sur le bonus/malus.

ce qui pourrait être le cas de Franc: 1 sinistre responsable non comptabilisé et 1 bris de glaces sans soumis à malus

Le conseil de miyako est judicieux mais il faut être vigilant en comparant attentivement les garanties existantes et celles proposées, surtout les franchises

Cordialement